

Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : VILLE-DE-ROUEN-2031-16-04-17 D4
Date du repérage : 26/04/2017



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : ... **Seine-Maritime**
Adresse : **Appartement 3 - 2ème Etage**
10 Rue Constantine
Commune : **76000 ROUEN**

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
Nom et prénom : ... **Ville de ROUEN**
Adresse : **Direction du Patrimoine Bâti -**
Centre Municipal Charlotte Delbo -
Rue Roger Bésus - CS 31402
76037 ROUEN CEDEX

Objet de la mission :

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Dossier Technique Amiante | <input type="checkbox"/> Métrage (Loi Carrez) | <input checked="" type="checkbox"/> Installation électrique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Constat amiante avant-vente | <input type="checkbox"/> Métrage (Loi Boutin) | <input type="checkbox"/> Diagnostic Technique (SRU) |
| <input type="checkbox"/> Diag amiante avant travaux | <input checked="" type="checkbox"/> CREP | <input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic énergétique |
| <input type="checkbox"/> Diag amiante avant démolition | <input type="checkbox"/> Diag Assainissement | <input type="checkbox"/> Prêt à taux zéro |
| <input type="checkbox"/> Etat termites | <input type="checkbox"/> Sécurité piscines | <input type="checkbox"/> Ascenseur |
| <input type="checkbox"/> Etat parasitaire | <input checked="" type="checkbox"/> Installation gaz | <input type="checkbox"/> Diag Robien |
| <input type="checkbox"/> Etat Risques Naturel et technologique | <input type="checkbox"/> Plomb dans l'eau | <input type="checkbox"/> Radon |
| <input type="checkbox"/> Etat des lieux | <input type="checkbox"/> Sécurité Incendie | <input type="checkbox"/> Accessibilité Handicapés |



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Alexandre BLONDEAU atteste sur l'honneur, conformément à l'article R271-3 du C.C.H, que :

- La présente attestation est réalisée en totale indépendance et impartialité ;
- Je dispose des compétences requises pour effectuer les diagnostics convenus ainsi qu'en attestent mes certifications délivrées par Abcidia Formation ;
- Qu'une assurance est souscrite couvrant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention ;

"Je suis en situation régulière au regard des articles L.271-6 du C.C.H et que je dispose des moyens en matériel et personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier."

J'ai conscience que toute fausse déclaration ainsi que toute intervention effectuée en violation des contraintes légales est passible de sanctions pénales (Art. R271-4 du C.C.H)

Fait à TESSY BOCAGE
Le 26/04/2017

Alexandre BLONDEAU





La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

BLONDEAU Alexandre
sous le numéro 15-550

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

- | | | | |
|-------------------------------------|--|----------------------------|-----------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Amiante | Prise d'effet : 13/04/2015 | Validité : 12/04/2020 |
| | <small>Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification</small> | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | DPE individuel | Prise d'effet : 20/05/2015 | Validité : 19/05/2020 |
| | <small>Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 13 décembre 2011</small> | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Gaz | Prise d'effet : 21/05/2015 | Validité : 20/05/2020 |
| | <small>Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 15 décembre 2011.</small> | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | CREP | Prise d'effet : 13/04/2015 | Validité : 12/04/2020 |
| | <small>Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011</small> | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Termites | Prise d'effet : 14/04/2015 | Validité : 13/04/2020 |
| | <i>Zone d'intervention : France métropolitaine</i>
<small>Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011</small> | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Electricité | Prise d'effet : 20/05/2015 | Validité : 19/05/2020 |
| | <small>Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 10 décembre 2009</small> | | |



Association
114 0366
Centre de Certification
www.cofrac.fr

Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés



Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - 4 route de la Noue 91190 GIF-SUR - YVETTE - 01 64 46 68 24
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR 20 V6 du 02 avril 2014

Agence : 37 rue Saint Pierre et Miquelon – 50420 TESSY-BOCAGE
Tél. : 02.33.53.97.27 - Fax. : 02.33.52.68.57
S.A.R.L. au capital 10 000 € - RCS COUTANCES – 801 524 125 00029 - NAF 7120B
TVA intracommunautaire FR05801524125

ATTESTATION D'ASSURANCE**Allianz Responsabilité Civile Activités de Services**

Allianz IARD, dont le siège social est situé, 1 cours Michelet - CS30051, 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX, atteste que :

SARL CHEVALIER DIAG CENTRE MANC

4 AV LOUIS LUMIERE

50100 CHERBOURG OCTEVILLE

est titulaire d'un contrat d'assurance **Allianz Responsabilité Civile Activités de Services** souscrit **sous le numéro 54093375** et qui a pris effet le 1er juin 2014.

Ce contrat, actuellement en vigueur, a pour objet de garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

DIAGNOSTICS REGLEMENTAIRES LIES A LA VENTE OU LOCATION D'IMMEUBLES :

- RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB
- REPERAGE AMIANTE AVANT VENTE
- DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE
- ETAT PARASITAIRE
- INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ
- INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE
- RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES
- DPE
- DIAGNOSTIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
- LOI CARREZ
- PRET A TAUX ZERO AUTRES DIAGNOSTICS :
- REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX OU DEMOLITION.
- DIAGNOSTIC "ACCESSIBILITE HANDICAPE"
- SECURITE PISCINE.

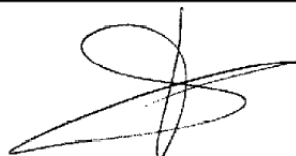
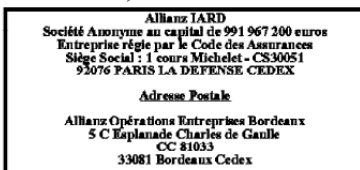
La présente attestation est valable, sous réserve du paiement des cotisations, du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

Le présent document, établi par Allianz IARD, a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz IARD au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Etablie à Bordeaux, le 8 mars 2017

Pour Allianz,



Chantal Lespinc

